

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

**Ministère de la Fonction Publique, du Travail
Du Dialogue social et des Organisations professionnelles**

**DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA SECURITE SOCIALE**

Direction des Statistiques du Travail et des Etudes

RAPPORT ANNUEL DES STATISTIQUES DU TRAVAIL, 2012

Septembre 2013

PREFACE

Le présent document fait partie de la série des rapports que publie chaque année le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Relations avec les Institutions qui a en charge la gestion des statistiques du travail.

La publication de ce document est l'aboutissement d'un travail de terrain continu associant l'ensemble des inspections du travail ainsi que les différents acteurs qui concourent à la production de ce rapport annuel. A ce titre, il me revient de féliciter l'ensemble de ces acteurs qui ont contribué à la production et à la publication de ce rapport.

Le rapport est la synthèse des rapports mensuels élaborés par les quatorze (14) inspections régionales du travail et de la Sécurité sociale et l'inspection du travail et de la Sécurité sociale de la Zone industrielle de Mbao au cours de l'année 2012. Il constitue un important outil de mesure du climat social au Sénégal.

En effet, le rapport dresse les indicateurs se rapportant aux activités des inspections en insistant plus particulièrement sur les conciliations des différends de travail, les conseils aux travailleurs et aux employeurs, et, enfin, les actes administratifs délivrés, les déclarations d'ouverture ou de fermeture d'établissements ou d'entreprises, les déclarations de mouvement des travailleurs pour les contrats de travail enregistrés, etc.

Ce rapport illustre encore une fois l'importance que le Ministère de la Fonction publique, du Travail, du Dialogue social et des Organisations Professionnelles accorde à la production régulière de statistiques du travail fiables et de qualité et justifie l'ensemble des actions menées par le département en vue de disposer d'un système performant de collecte des informations de base. Ces actions consistent en la mise en œuvre d'une politique hardie de dotation de moyens supplémentaires pour permettre aux directions et inspections de mener à bien les missions qui leur sont dévolues.

Les remarques et les suggestions des utilisateurs pour l'amélioration de ce rapport seront les bienvenues.

Table des matières

PREFACE.....	1
Table des matières	2
Liste des graphiques	4
Listes des tableaux.....	5
INTRODUCTION.....	7
I. LES DÉCLARATIONS DE CRÉATION D'ÉTABLISSEMENTS.....	8
II. LES DÉCLARATIONS DE CESSATION D'ENTREPRISE.....	9
III. LES CONTRATS DE TRAVAIL	11
1. Les contrats à durée indéterminée (CDI)	11
2. Les contrats à durée déterminée (CDD).....	12
3. Les autres contrats.....	13
IV. LES ACTIVITES DE CONTROLE DES ÉTABLISSEMENTS.....	14
V. LES ACTIVITÉS DE CONSULTATIONS	16
1. Les consultations écrites	16
2. Les consultations orales.....	16
VI. LES CONFLITS DE TRAVAIL.....	17
1. Les conflits individuels	17
a. Les conflits individuels par secteur d'activité	18
b. Les conflits individuels par région.....	19
c. Les conciliations.....	19
2. Les conflits collectifs	19
a. Répartition des conflits collectifs par région.....	20
b. Les motifs	20
3. Les retombées financière des conciliations	20
4. Les licenciements de délégués du personnel	21
VII. LES PROTOCOLES D'ACCORDS/ DÉPARTS NÉGOCIÉS	23
VIII. LES ACCIDENTS DU TRAVAIL	25
1. Accident de travail et Interruption Temporaire de Travail (ITT)	26

2. Accident de travail et secteurs d'activité	26
IX. LES ACTES DÉLIVRÉS PAR LES INSPECTIONS	28
CONCLUSION.....	29
ANNEXES	31

Liste des graphiques

Graphique n°1 : Emplois créés par région en %	8
Graphique n°2 : Répartition des visites d'établissements effectuées par IRTSS	14
Graphique n°3 : Fréquence des visites d'établissements effectuées par mois et selon l'IRTSS	14
Graphique n°4 : Nombre de consultations écrites enregistrées par régions	16
Graphique n°5 : Nombre de demande de consultations orales reçues par région	17
Graphique n°6 : Répartition des conflits individuels selon la branche d'activités.....	18
Graphique n°7 : Nombre de conflits individuels enregistrés par régions	19
Graphique n°8 : Répartition des conflits collectifs par région	20
Graphique n°9 : Demande d'autorisation de licenciement des délégués par région....	22
Graphique n°10 : Répartition des demandes de licenciement de délégués du personnel par sexe.....	22
Graphique n°11 : Répartition des demandes de licenciement selon le motif	23
Graphique n°12 : Répartition des protocoles d'accord par régions en %	24
Graphique n° 13 : Distribution des déclarations d'accidents de travail selon la durée des ITT.....	26
Graphique n°14 : Répartition des AT par activité en %	27
Graphique n°15 : Répartition des AT selon le siège de la lésion en %	27
Graphique n°A1 : Protocoles visés par inspection	43
Graphique n°A2: Contrats de travail enregistrés en 2011 et 2012 par inspection du travail	50
Graphique n°A3: Contrats de travail enregistrés selon le sexe en 2012	51

Listes des tableaux

Tableau n°01 : Etablissements ouverts par région et emplois créés.....	9
Tableau n°02 : Répartition des établissements fermés et des emplois perdus par région.....	10
Tableau n°03 : Répartition des établissements déclarés fermés selon le motif évoqué	10
Tableau n°04 : Répartition des contrats enregistrés selon le type et le sexe.....	11
Tableau n°05 : Répartition des CDI enregistrés par inspections et selon le sexe.....	11
Tableau n°06 : Répartition des CDD par région et par sexe	12
Tableau n°07 : Répartition des autres types de contrats visés par sexe	13
Tableau n°08 : Mesures prises suite aux visites effectuées auprès des établissements	15
Tableau n°09 : Traitement des conflits par types de conciliation	19
Tableau n°10 : Montants payés par les entreprises suite aux conciliations	21
Tableau n°11 : Montant des protocoles d'accord par inspection selon le motif	24
Tableau n°12 : Répartition des déclarations d' AT enregistrées par inspection.....	25
Tableau n°13 : Actes délivrés par inspection et selon la nature en 2011.	28
Tableau n°A01 : Répartitions des établissements ouverts par région en 2012 et emplois générés.....	32
Tableau n°A02 : Etablissements contrôlés en 2012 par inspection	33
Tableau n°A03 : Contrats de travail enregistrés par inspection et par type en 2012..	34
Tableau n°A04 : Etablissements contrôlés et mesures prises par inspection	35
Tableau n°A05 : Consultations auprès des inspections du travail.....	36
Tableau n°A06 : Conflits individuels de travail par branche d'activité	37
Tableau n°A07 : Etat des conciliations faites par région	38
Tableau n°A08 : Demande de licenciement de délégués	39
Tableau n°A10: Demande de licenciement de délégués du personnel	40
Tableau n°A09 : Suites positives réservées aux demandes de licenciement de délégués par inspection	41
Tableau n°A11 : Protocoles d'accords visés par les inspections du travail en 2012 (montants et nombre)	42
Tableau n°A12 : Répartition des déclarations d'accidents du travail par branche d'activité	44
Tableau n°A13 : Répartition déclarations accident du travail selon la durée de l'interruption temporaire de travail (ITT).....	45
Tableau n°A14: Attestation d'établissement par mois et par inspection	46

Tableau n°A15 : Nombre d'attestations de travail délivrés par inspection et par mois en 2012.....	47
Tableau n°A16 :Attestation de Chômage.....	48
Tableau n°A17 : Attestation de service	49

INTRODUCTION

Conformément au décret portant organisation du Ministère du Travail, la Direction des Statistiques du Travail et des Etudes (DSTE) est chargée de la collecte, de la diffusion et de la publication des statistiques sur le marché du travail et de l'emploi. Forte de cette mission, la DSTE compile les statistiques du travail collectées par les diverses inspections du travail à travers les rapports mensuels produits par ces dernières.

Cette année encore, le rapport présente l'ensemble des informations relatives à l'activité du marché du travail et de l'emploi au cours de l'année 2012. Il revient sur les différents aspects de la vie des entreprises et donne ainsi un aperçu sur l'importance que revêt le travail fourni par les IRTSS. Certaines données viennent aussi directement de la base de données gérée par la DSTE.

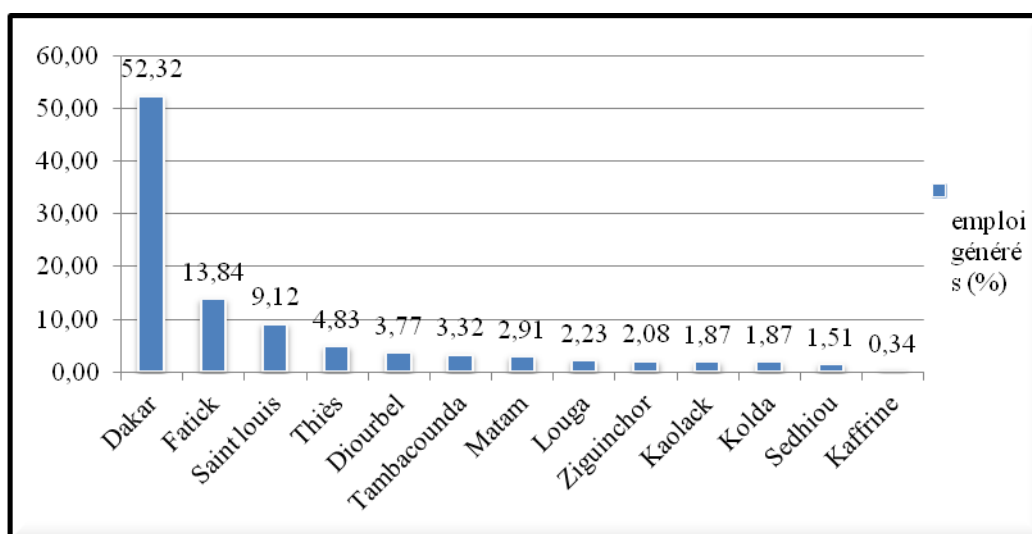
Les différents indicateurs fournis par ce rapport portent sur les points suivants :

- Les déclarations d'ouverture d'établissements
- Les déclarations de cessation d'établissements
- Les contrats de travail
- Les établissements contrôlés
- Les activités de consultation
- Les conflits du travail
- Les protocoles d'accord
- Les accidents du travail
- Les actes administratifs délivrés par les inspections.

I. LES DÉCLARATIONS D'OUVERTURE D'ÉTABLISSEMENTS

Au cours de l'année 2012, les IRTSS ont enregistré 1282 déclarations d'ouverture d'établissements contre 1454 l'année précédente, ce qui représente une baisse de 172 déclarations. Cependant, le nombre d'emplois générés suit une tendance inverse avec 5570 emplois en 2012 contre 4669 en 2011 ; ce qui traduit une taille plus grande des établissements ouverts ainsi qu'un potentiel de création d'emplois plus élevé. Le nombre d'établissements ouverts reste très inégalement réparti selon les régions. Plus de 62% de ces établissements sont ouverts dans la région de Dakar qui totalise aussi plus de 52% des emplois générés à travers tout le pays. La région de Fatick arrive au 2^{ème} rang des performances en termes de créations d'emploi et de potentiel d'insertion professionnelle.

Graphique n°1 : Emplois créés par région en %



Source DSTE 2012

Au niveau national, un établissement ouvert a généré en moyenne 4,3 emplois. Cette moyenne est très élevée dans la région de Matam (81) mais est relativement faible à Kaolack (2) et à Kolda (2,6). Cette performance de Matam

s'explique par la nature des établissements (route et pont) dont les travailleurs recrutés avaient des contrats pour la durée du chantier.

Tableau n°01 : Etablissements ouverts par région et emplois créés

Régions	Ets ouverts	Permanents	Autres	Total (emplois)	Moyenne travailleurs	Proportions d'emplois permanents créés
Dakar	805	2700	214	2914	3,6	92,7%
Saint louis	94	477	31	508	5,4	93,9%
Thiès	90	227	42	269	3,0	84,4%
Kaolack	52	99	5	104	2,0	95,2%
Fatick	42	138	633	771	18,4	17,9%
Ziguinchor	42	106	10	116	2,8	91,4%
Diourbel	40	143	67	210	5,3	68,1%
Kolda	40	89	15	104	2,6	85,6%
Louga	32	124	0	124	3,9	100%
Tambacounda	29	155	30	185	6,4	83,8%
Sédhiou	8	84	0	84	10,5	100%
Kaffrine	6	19	0	19	3,2	100%
Matam	2	42	120	162	81,0	25,9%
Ensemble	1282	4403	1167	5570	4,3	79,0%

Source DSTE 2012

Dans l'ensemble, près de 4 emplois créés sur 5 sont des emplois permanents. Cependant, dans les régions de Fatick et de Matam, la tendance à recourir à des emplois temporaires est plus notable : la proportion d'emplois permanents se situe entre 18% et 26%.

II. LES DÉCLARATIONS DE CESSATION D'ENTREPRISE

Durant l'année 2012, le nombre de déclarations de cessation d'activité (ou de fermeture d'établissement) enregistrées auprès des IRTSS est de 233, soit une perte de 1092 emplois dont 831 travailleurs permanents.

Il ressort du tableau n°02 ci-dessous que la répartition entre nombre d'établissements et cumul des travailleurs n'est pas uniforme.

En effet, si la région de Thiès arrive en deuxième position après celle de Dakar pour les emplois supprimés, elle se positionne très loin par rapport au nombre d'établissements fermés. Ceci s'explique par l'apport important des emplois temporaires pour Dakar (214 contre 31).

Tableau n°02 : Répartition des établissements fermés et des emplois perdus par région

REGIONS	Nombre établissements	% par région	Emplois permanents	Emplois temporaires	Total emplois	% par région
Dakar	65	27,90	343	49	392	35,90
Thiès	9	3,86	33	115	148	13,55
Louga	24	10,30	50	15	65	5,95
Diourbel	19	8,15	39	0	39	3,57
Fatick	4	1,72	6	0	6	0,55
Kaffrine	1	0,43	1	0	1	0,09
Kaolack	28	12,02	56	7	63	5,77
Kolda	12	5,15	17	15	32	2,93
Matam	2	0,86	12	60	72	6,59
Saint Louis	29	12,45	83	0	83	7,60
Sédhiou	1	0,43	3	0	3	0,27
Tambacounda	15	6,44	121	0	121	11,08
Ziguinchor	24	10,30	67	0	67	6,14
Total général	233	100,00	831	261	1092	100,00

Source DSTE 2012

Les motifs des cessations d'activités n'ont pas été fournis par la plupart des établissements déclarés fermés comme l'indique le tableau ci-dessous. Cette information n'a été fournie que par 1 établissement sur 4 en cessation d'activité.

Tableau n°03 : Répartition des établissements déclarés fermés selon le motif évoqué

Motifs évoqués	Nombre	%
Difficultés Economique	34	14,5922747
Fin de chantier	10	4,29184549
Fin de saison	10	4,29184549
Suspension	2	0,8583691
Fin de projet	1	0,42918455
Fusion	1	0,42918455
Vacances	1	0,42918455
Aucun motif donné	174	74,6781116
Ensemble	233	100

Source DSTE 2012

Plus de 74 % de ces établissements ne précisent pas le motif de la fermeture. Parmi ceux qui l'évoquent, on constate que le « défaut de marchés » (18%), les cessations d'activités, les chantiers terminés ou saisonniers sont les plus fréquemment cités.

III. LES CONTRATS DE TRAVAIL

De 2011 à 2012, le nombre de contrats de travail déclarés auprès des IRTSS est passé de 41121 à 37114. La tendance à la baisse notée sur les déclarations de créations d'établissements se répercute ainsi sur le nombre de travailleurs engagés. Les types de contrats les plus fréquents sont les contrats à durée indéterminée (CDI) et les contrats à durée déterminée (CDD). On peut cependant noter la conclusion sur le marché du travail d'autres types de contrat tels que les contrats saisonniers, les contrats d'apprentissage et les contrats de stage.

Tableau n°04 : Répartition des contrats enregistrés selon le type et le sexe

Type de contrats	HOMMES	FEMMES	Total	H/M
Contrats à durée indéterminée	6251	2524	8775	2,5
Contrats à durée déterminée	18780	5740	24520	3,3
Contrats saisonniers	1632	475	2107	3,4
Contrats d'apprentis	102	24	126	4,3
Contrats de Stages	182	99	281	1,8
Autres types de contrats	964	341	1305	2,8
TOTAL 2012	27911	9203	37114	3,0
TOTAL 2011	32716	8405	41121	3,9

Source DSTE 2012

1. *Les contrats à durée indéterminée (CDI)*

Ils représentent 23,67% des contrats déclarés en 2012 soit 8775 en tout. Les CDI ont connu une baisse de l'ordre de 2005 en 2012 par rapport à 2011, année au cours laquelle on en avait dénombré 10780.

Tableau n°05 : Répartition des CDI enregistrés par inspections et selon le sexe

IRTSS	CDI		Total	H/M
	HOMMES	FEMMES		
Dakar	4128	1663	5791	2,5
Diourbel	110	185	295	0,6
Fatick	73	18	91	4,1
Kaffrine	9	0	9	
Kaolack	91	30	121	3
Kolda	91	26	117	3,5
Louga	115	151	266	0,8
Matam	34	8	42	4,3
Saint Louis	860	168	1028	5,1
Sédhiou	9	5	14	1,8
Tambacounda	35	16	51	2,2
Thiès	551	181	732	3
ZFI	23	9	32	2,6
Ziguinchor	122	64	186	1,9
TOTAL	6251	2524	8775	2,5
%	71,24	28,76	100,0	
TOTAL 2011	7664	3116	70780	2,5

Source DSTE 2012

L'analyse des contrats enregistrés montre des disparités selon les régions et le genre (voir ci dessus). Dans l'ensemble, au moins 7 contrats sur 10 sont détenus par les hommes. Cette sous représentativité des femmes atteint son point culminant dans la région de Saint-Louis où il faut compter 5 contrats octroyés aux hommes pour un seul CDI signé par une femme. Les femmes enregistrent toutefois une percée remarquable sur le marché du travail dans les régions de Diourbel et de Louga.

2. Les contrats à durée déterminée (CDD)

Les CDD représentent plus de 66% de l'ensemble des contrats déclarés en 2012. Les contrats de ce type enregistrés se chiffrent à 24520 en 2012, soit un recul de l'ordre de 11% par rapport à l'année d'avant. Les femmes détiennent 23,4% des contrats enregistrés dans l'ensemble. Leur représentativité est au moins 3 fois plus faible que celle des hommes au niveau national, comme l'atteste le ratio H/F (cf. tableau ci-dessous).

Tableau n°06 : Répartition des CDD par région et par sexe

IRTSS	HOMMES	FEMMES	Total	H/M
Dakar	12506	4286	16792	2,9
Thiès	1746	492	2238	3,5
Saint Louis	1327	240	1567	5,5
ZFI	596	406	1002	1,5
Ziguinchor	676	102	778	6,6
Diourbel	603	30	633	20,1
Tamba	357	7	364	51
Louga	241	63	304	3,8
Fatick	189	34	223	5,6
Kolda	169	32	201	5,3
Matam	155	8	163	19,4
Kaolack	132	19	151	6,9
Sédhiou	52	17	69	3,1
Kaffrine	31	4	35	7,8
TOTAL	18780	5740	24520	3,3
%	76,59	23,41	100,0	
Total 2011	22475	5019	27494	4,5

Source DSTE 2012

Dans les régions de Diourbel et de Matam, les disparités Hommes/Femmes restent assez criardes. En effet, sur 20 CDD enregistrés, on ne recense qu'un seul octroyé à une femme. La région de Diourbel se caractérise donc par ce contraste frappant où les femmes disposent de plus de contrats CDI que les hommes (63%) mais restent trop faiblement desservies sur les contrats CDD avec 5% de part du marché, ceci malgré une hausse notable de leur niveau de participation par rapport à l'année 2011 (+14%) au moment où celle des hommes affiche une baisse dans une proportion de 16%.

3. Les autres contrats

Les autres contrats déclarés dans les différentes inspections ont atteint 3819 cette année (soit une hausse de 10,29%) contre 2847 en 2011. La répartition par sexe donne 939 femmes contre 2880 hommes.

Sur les 2261 contrats saisonniers enregistrés, les 1475 (74%) ont été constatés par l'IRTSS de Saint Louis.

Tableau n°07 : Répartition des autres types de contrats visés par sexe

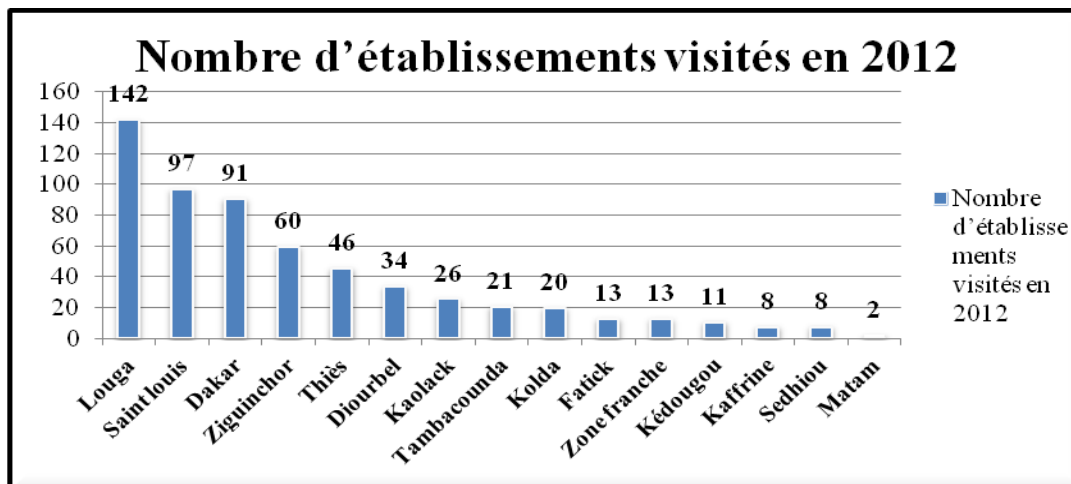
IRTSS	TYPES DE CONTRATS								TOTAL 2012	%
	SAISONNIERS		APPRENTI		STAGES		AUTRES			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
Dakar	62	12	50	13	61	26	923	315	1462	38,28
Diourbel	27	5	0	0	0	0	0	0	32	0,84
Fatick	4	2	10	1	1	0	12	0	30	0,79
Kaffrine	0	0	0	0	0	00	0	0	0	0,00
Kaolack	22	0	0	0	0	0	0	0	22	0,58
Kolda	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
Louga	11	0	0	0	0	0	0	0	11	0,29
Matam	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
Saint Louis	1130	345	4	1	5	0	0	4	1489	38,99
Sédhiou	0	0	0	0	0	0	0	0	0	00
Tamba	12	0	0	0	0	0	0	0	12	0,31
Thiès	193	62	38	9	115	73	29	22	541	14,17
Ziguinchor	171	49	0	0	0	0	0	0	220	5,76
TOTAL	1632	475	102	24	182	99	964	341	1462	38,28
Total 2011	2261		168		418				2847	

Source DSTE 2012

IV. LES ACTIVITES DE CONTROLE DES ÉTABLISSEMENTS

En 2012, le nombre d'établissements visités a atteint 592 opérations contre 458 en 2011, soit une hausse de 29%.

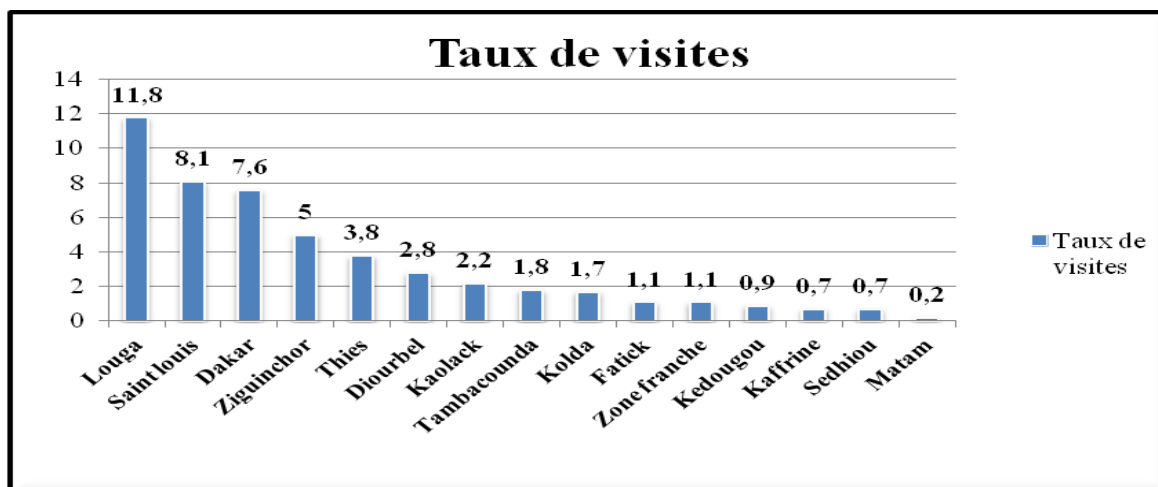
Graphique n°2 : Répartition des visites d'établissements effectuées par IRTSS



Source DSTE 2012

L'inspection régionale du travail de Louga se démarque par le plus grand nombre de visites de contrôle effectuées au niveau des établissements soit presque le quart des activités réalisées au niveau national. *Cependant, il faut signaler une très faible intensité de travail dans ce domaine. En outre, la fréquence de visites d'établissements réalisées par mois et par inspection n'est que de 3,28, en moyenne, soit moins de 1 établissement visité par semaine pour l'ensemble du pays.* Le graphique suivant renseigne sur les différentes fréquences réalisées par les inspections en termes de visites.

Graphique n°3 : Fréquence des visites d'établissements effectuées par mois et selon l'IRTSS



Source DSTE 2012

L'activité de contrôle des établissements par les IRTSS a été plus intense, en 2012, dans les régions de Louga, de Saint-Louis et de Dakar avec en moyenne plus de deux sorties par semaine. Ce rythme de travail n'est pas suffisant pour permettre d'assurer une couverture correcte des établissements de travail surtout dans des régions où le tissu industriel est le plus dense comme celles de Dakar, Saint-Louis, Thiès ou Ziguinchor. Il dénote ainsi de la faible capacité d'intervention dans le domaine du suivi et du contrôle de la part des IRTSS.

En outre, ces visites sont l'occasion pour les IRTSS de s'enquérir des conditions de travail des employés et de prendre des mesures idoines en cas de manquement constaté en milieu du travail. Elles sont capitales pour les établissements et les travailleurs et permettent, au besoin, de prévenir les accidents et les conflits de travail. En un mot, les visites favorisent la création d'un environnement propice à l'épanouissement dans le travail.

Ainsi en 2012, après 592 sorties, 177 mesures ont été prises. En d'autres termes, en moyenne, une visite sur trois aura permis de relever des manquements sur les conditions de travail.

Tableau n°08 : Mesures prises suite aux visites effectuées auprès des établissements

Régions	Convocation à l'inspection	Lettres d'observations	Mises en demeure	Chantiers fermés	PV d'infraction	TOTAL
Dakar	13	28	4	1	1	47
Ziguinchor	-	28	-	-	-	28
Louga	10	8	6	-	2	26
Saint louis	20	2	-	-	1	23
Kolda	7	9	-	-	-	16
Kaolack	10	3	2	-	-	15
Kédougou	4	4	-	-	-	8
ZFI	-	6	2	-	-	8
Fatick	5	-	-	-	-	5
Thiès	-	1	-	-	-	1
TOTAL	69	89	14	1	4	177

Source : DSTE 2012.

La planification de ces activités et le respect de leurs agendas appellent à une identification rigoureuse des besoins en moyens logistiques, matériels et humains pour permettre aux IRTSS de s'acquitter correctement de cette mission de vérification, en plus des services d'appui-conseils qu'elles sont censées prodiguer.

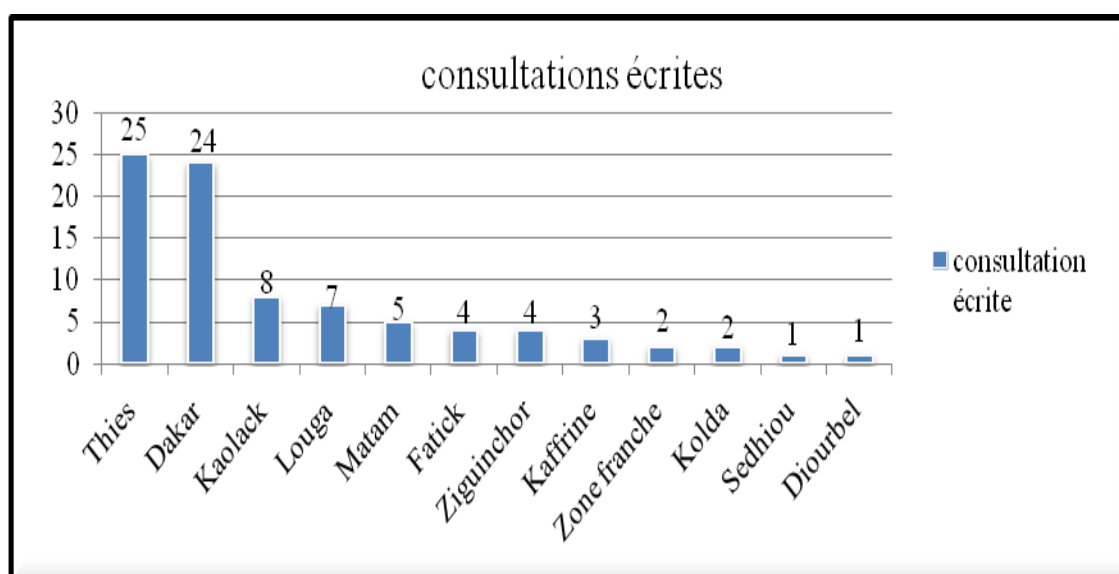
V. LES ACTIVITÉS DE CONSULTATIONS

Les activités de conseil des IRTSS sont visibles à travers les consultations offertes et mises au service des usagers. Ces consultations sont soit à la demande des employeurs ou des employés. En 2012, 5173 demandes de consultations ont été reçues au niveau des IRTSS contre 4416 en 2011. Ces consultations peuvent se faire de manière orale ou écrite.

1 .*Les consultations écrites*

Elles sont au nombre de 86 dont 75 émanant des employeurs. Elles constituent 1,66 % de l'ensemble des consultations en 2012.

Graphique n°4 : Nombre de consultations écrites enregistrées par régions



Source DSTE 2012

Les consultations écrites sont plus fréquentes dans les régions de Thiès (29%) et de Dakar (27,9%).

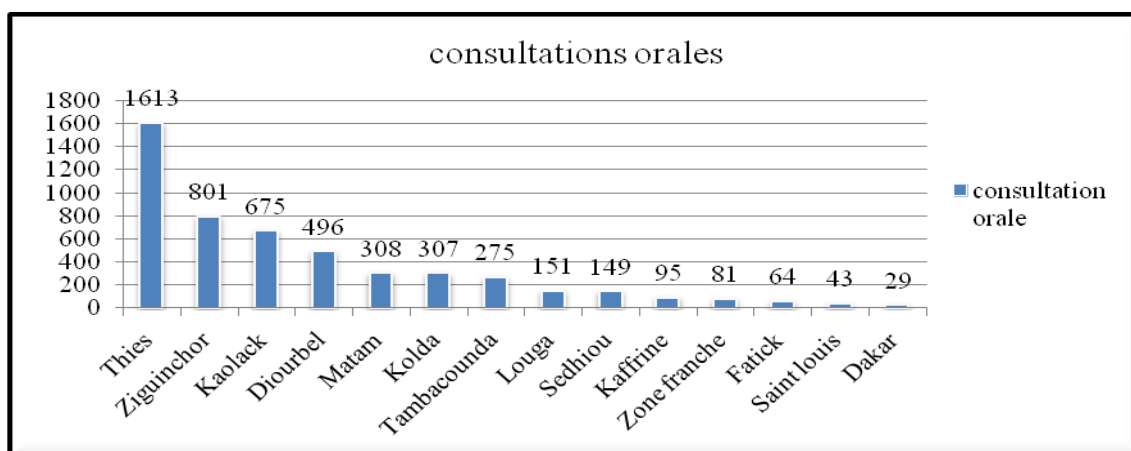
2. *Les consultations orales*

Parmi les consultations enregistrées en 2012, 5087 demandes ont été formulées oralement, soit environ 98,4% des consultations totales enregistrées. La demande pour ces services varie beaucoup selon la région.

L'analyse régionale de ces demandes montre que l'IRTSS de Thiès a été de loin la plus sollicitée, avec près de 32% des demandes ; elle est suivie des régions de Ziguinchor (15,7%), de Kaolack (13,3%) et de Diourbel (10% environ). Dans les

régions de Saint-Louis et de Dakar, ce type de sollicitation apparaît assez marginal, en dépit d'une plus grande densité de travailleurs.

Graphique n°5 : Nombre de demande de consultations orales reçues par région



Source DSTE 2012

Cette situation pourrait s'expliquer à un déficit de pointage des consultations orales par l'inspection, alors que le traitement des consultations écrites fait l'objet d'un suivi rigoureux. Elle peut aussi se justifier par un meilleur maillage des syndicats qui peuvent se positionner comme une source d'information alternative (ou préalable), pour les travailleurs.

VI. LES CONFLITS DE TRAVAIL

Le climat social peut être souvent altéré par des différends qui opposent les travailleurs et les employeurs dans l'exécution de contrats les unissant. Dans le but d'aider à améliorer le climat de travail, les IRTSS ont aussi pour missions de tenter à concilier les parties. C'est pourquoi, les conflits sont portés au niveau des inspections du travail et de la sécurité sociale pour pouvoir trouver une issue comme premier recours avant d'être portés à l'arbitrage de tribunaux de travail.

Ces différends peuvent être des cas individuels ou des cas collectifs.

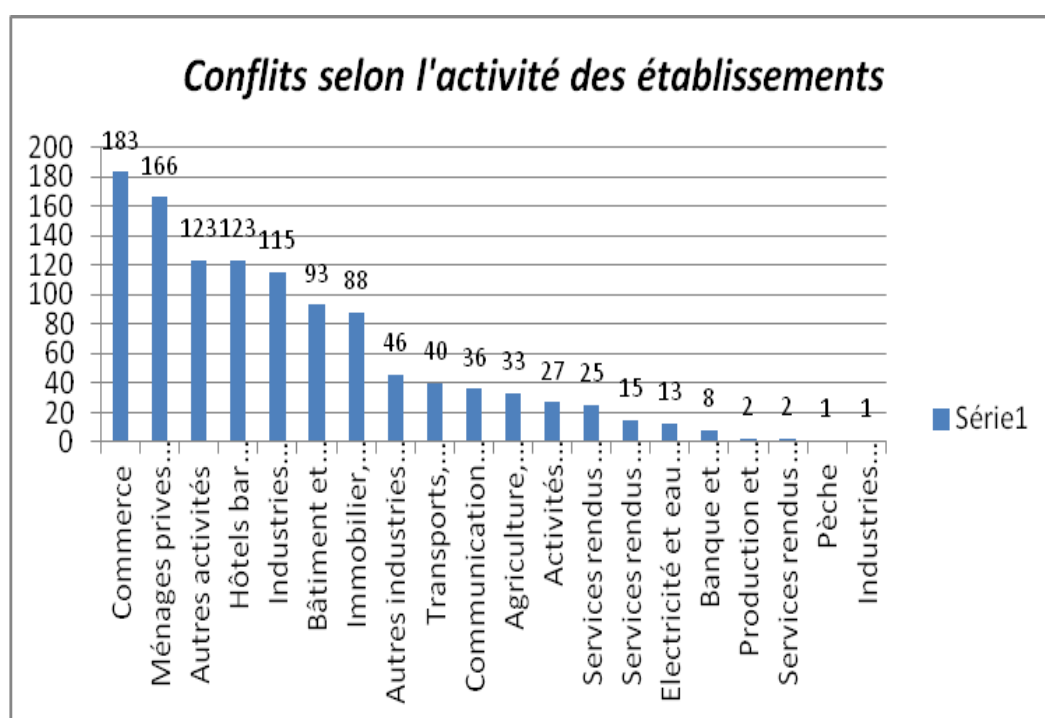
1. Les conflits individuels

Durant l'année 2012, il a été enregistré 1140 cas de conflits individuels dans les différentes inspections régionales du Sénégal et de la Zone franche industrielle contre 1096 en 2011. Du point de vue de leur intensité, des disparités ont été relevées selon la branche d'activités et selon l'inspection régionale.

a. Les conflits individuels par secteur d'activité

L'importance des conflits de travail de type individuel présente une variation selon les branches d'activités. Pour l'année 2012, les branches d'activité (B.A) qui ont enregistré le plus de requêtes individuelles sont : le secteur du commerce, les ménages privés, l'hôtellerie et la restauration (HBR), les autres activités extractives, les industries chimiques et les BTP.

Graphique n°6 : Répartition des conflits individuels selon la branche d'activités



Source DSTE 2012

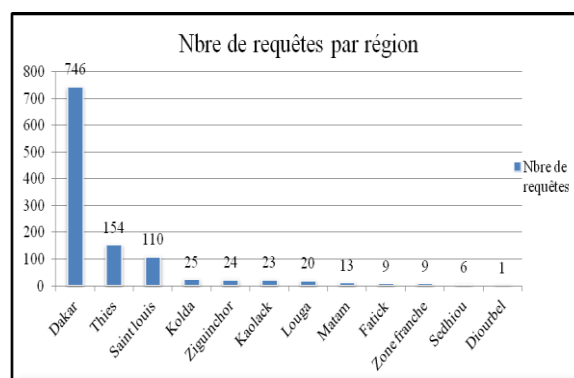
Les branches qui emploient du personnel domestique s'illustrent particulièrement comme cadres de développement de conflits. On note ainsi 16 % des conflits dans les Commerces, 15 % dans le secteur « Ménages privés » et 12% pour la restauration (HBR), à égalité avec le secteur des « Autres activités extractives ». Elles génèrent, à elles quatre, plus de la moitié des conflits individuels notifiés (soit 52,2%). D'où la pertinence d'une action de sensibilisation ciblée pour en apaiser le climat social.

b. Les conflits individuels par région

Avec 746 cas sur les 1140 déclarés au niveau national, l'IRTSS de Dakar enregistre plus de 65% des différends individuels. Suivent, les inspections de Thiès et de Saint-Louis avec respectivement 13,5% et 9,6%.

Cette surreprésentation de l'IRTSS de Dakar sur l'ensemble des conflits déclarés s'explique par le fait qu'elle concentre la plus grande partie des emplois déclarés du pays (plus de 64% des contrats signés en 2012).

Graphique n°7 : Nombre de conflits individuels enregistrés par régions



Source DSTE 2012

Cette situation dénote aussi de la forte pression qui s'exerce sur l'IRTSS de Dakar et qui explique aussi les contraintes qui réduisent la fréquence des visites dans les établissements comme rapporté plus haut.

c. Les conciliations

En 2012 les IRTSS ont pu dénouer 634 conflits soit plus de 59% des cas reçus. Cependant, dans le traitement de ces questions, il faut noter un nombre assez important de cas de non résolus (plus du tiers) et qui sont soumis à l'arbitrage de tribunaux du travail.

Tableau n°09 : Traitement des conflits par types de conciliation

	Conciliation	Conciliation partielle	Sans conciliation	Sans suite	TOTAL
Nombre de Conflits	634	40	417	49	1140
%	55,61	3,51	36,58	4,30	100

Source DSTE 2012

2. Les conflits collectifs

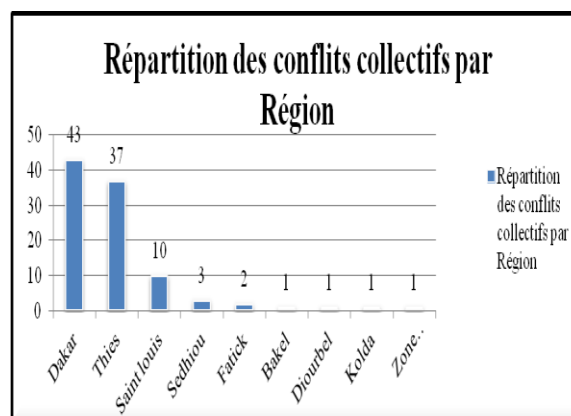
En 2012 les entreprises ayant déclaré des conflits collectifs sont au nombre de 99 contre 58 en 2011. Soit une hausse de plus de 68% qui témoigne d'une surchauffe du milieu du travail.

a. Répartition des conflits collectifs par région

La région de Dakar comptabilise plus de 43% des conflits collectifs. Les séances de conciliations des IRTSS ont abouti à l'apaisement pour 81,81% des cas. Ceci donne une indication des risques de tensions (débrayages) puisque dans 1 cas sur 6 (soit 18%) on devrait s'attendre à des préavis de grève. S'il est établi que la plupart des conflits sont dus aux mauvaises conditions de travail ou ont un aspect financier, il va de soi que les activités des IRTSS en matière de contrôles et de consultations aura des

conséquences sur l'évolution du nombre de différends.

Graphique n°8 : Répartition des conflits collectifs par région



Source DSTE 2012

b. Les motifs

D'après les statistiques fournies par les IRTSS, plus de 51% des motifs ne sont pas renseignés. Ceci fait qu'il est difficile de se prononcer sur ce point quoique celui-ci reste important. Cependant, parmi les motifs signalés, 45,8% sont relatifs aux conditions de travail pendant que 39,6% portent sur les salaires, primes et gratifications. Il faut noter aussi que près de 15% des motifs sont imputables à un manque de dialogue social¹.

3. Les retombées financières des conciliations

Les IRTSS aident les parties en conflits de travail à trouver un terrain d'entente. Les conflits réglés se soldent en général par des transactions pécuniaires constituant les droits de rupture du contrat ou de règlement de réclamation. Ainsi durant l'année 2012, ces transactions s'élèvent à 334 632 822 francs CFA contre 169 481 412 francs CFA l'année précédente. On passe presque du simple au double.

¹ A ce titre, il arrive que des employés exigent le départ d'un de leur supérieur. Ce qui, certes, ne fait pas partie de leurs prérogatives mais témoigne de l'existence d'un climat conflictuel au sein de l'entreprise. Ces cas représentent près de 15% des motifs de conflits collectifs.

Le tableau suivant montre comment cette masse financière est distribuée selon les régions pour l'année 2012.

Tableau n°10 : Montants payés par les entreprises suite aux conciliations

INSPECTIONS	Nombre d'entreprises.	Hommes	Femmes	Total Travailleurs	Montant transactions en CFA	Moyenne par Etbs	Moyenne par travailleur
Dakar	458	467	163	630	230 378 805	503010	365681
Diourbel	2	3	0	3	441 000	220500	147000
Fatick	5	4	2	6	1 708 937	341787	284823
Kaffrine	2	6	0	6	360 000	180000	60000
Kaolack	23	26	0	26	2 410 400	104800	92708
Kolda	8	8	1	9	7 307 458	913432	811940
Louga	18	65	1	66	3 330 000	185000	50455
Matam	9	10	0	10	4 790 250	532250	479025
Saint louis	74	114	11	125	16 472 836	222606	131783
Thiès	140	288	65	353	61 756 748	441120	174948
Ziguinchor	25	26	2	28	5 076 388	203056	181300
ZFI	3	2	1	3	600 000	200000	200000
Total	767	1019	246	1265	334 632 822	436288	264532

Source DSTE 2012

Cette somme représente en moyenne, un gain de 264 532 francs CFA par travailleur et un versement de 436 288 francs CFA par entreprise. Toutefois, il faut signaler dans ces cas que ces conciliations conduisent souvent à une rupture du contrat et signifient que 1265 personnes risquent de perdre leur emploi.

Le tableau ci dessus renseigne par ailleurs que les travailleurs conciliés dans les inspections de Kolda, Matam et Dakar ont respectivement perçu en moyenne 811940 f, 479025 f et 365681 f soit plus de la moyenne nationale. Ceci peut s'expliquer par la gravité ou la flagrance des fautes reprochées à l'employeur. Les entreprises de ces régions ont aussi payé relativement les plus fortes sommes.

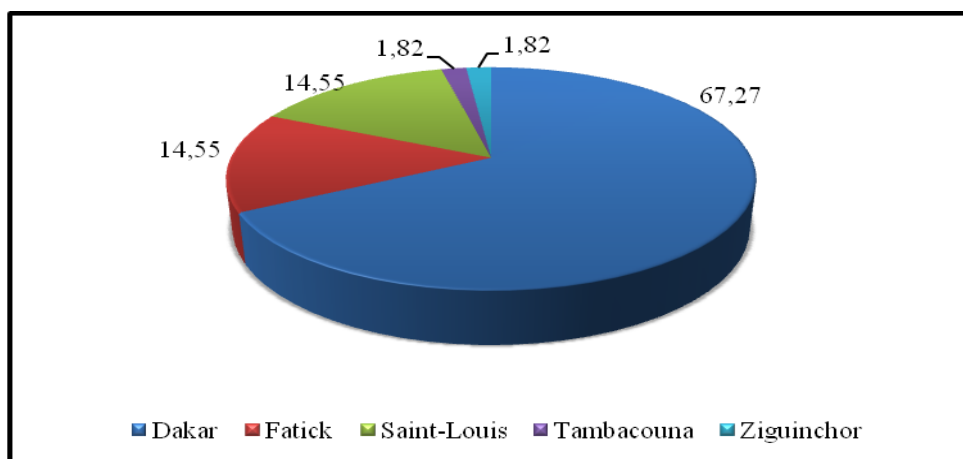
Les conflits réglés aux inspections de Louga, Kaffrine et Kaolack ont engendré le moins de dommages pécuniaires pour les employeurs.

4. Les licenciements de délégués du personnel

Vu leur position dans l'entreprise par la défense des intérêts des travailleurs, les délégués du personnel ont le privilège de disposer d'une protection particulière de la part du législateur. Parmi ces privilèges on notera que leur licenciement est soumis à une autorisation préalable de l'inspection du travail du ressort.

Dans ce cadre, au cours de l'année 2012, cinquante-cinq (55) demandes d'autorisation de licenciement de délégués du personnel ont été déposées auprès des inspections du travail. La répartition de ces demandes concernant cinq régions montre d'importantes disparités.

Graphique n°9 : Demande d'autorisation de licenciement des délégués par région

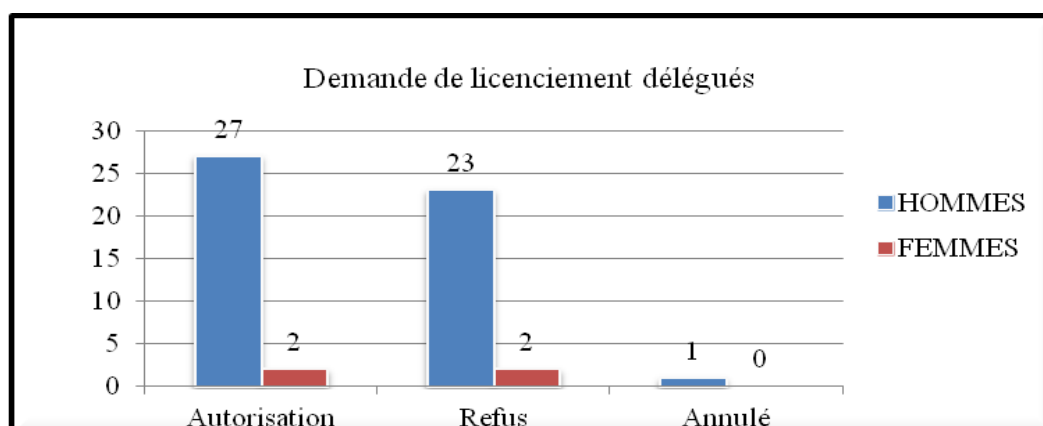


Source DSTE 2012

Plus de 2/3 des demandes de licenciement enregistrées en 2012 ont été reçues dans l'IRTSS de Dakar. Les IRTSS de Fatick et de Saint-Louis comptent respectivement près d'une (1) demande sur sept (7). Une analyse plus profonde fait apparaître que celles-ci mettent plus en cause les travailleurs hommes (92,72%) que les femmes.

Au total, 29 licenciements de délégués ont été autorisés soit 52,72% contre 45,45% de cas refusés.

Graphique n°10 : Répartition des demandes de licenciement de délégués du personnel par sexe

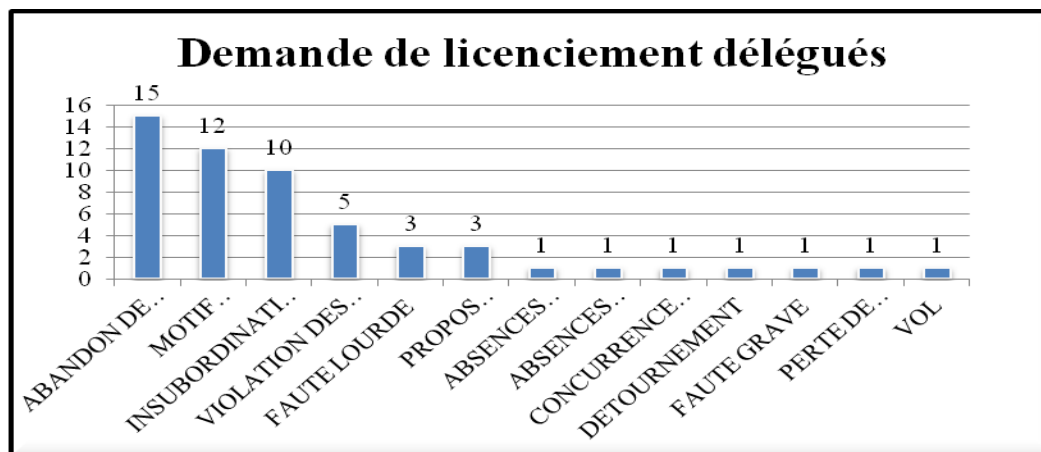


Source DSTE 2012

Les demandes d'autorisation de licenciement, en général, peuvent être justifiées par différents motifs. Parmi les raisons évoquées en 2012, l'abandon de poste, le motif économique et l'insubordination restent les plus fréquents avec respectivement 27,27%, 21,81% et 18,18%.

Si on exclut ainsi les contraintes économiques traversées par l'établissement, la plupart des motifs évoqués tendent à incriminer plutôt le travailleur dont l'indélicatesse est décriée dans plus de 76% des cas.

Graphique n°11 : Répartition des demandes de licenciement selon le motif



Source DSTE 2012

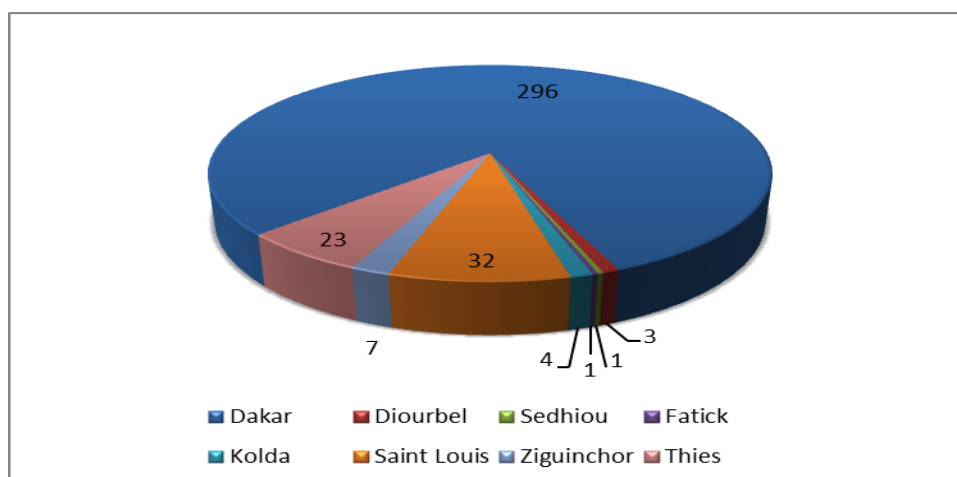
VII. LES PROTOCOLES D'ACCORDS/ DÉPARTS NÉGOCIÉS

L'employeur et le travailleur peuvent convenir de mettre fin à leur relation de travail sur la base d'un règlement à l'amiable. Cette séparation se fait sous le respect des droits du travailleur et sur la base d'un protocole d'accord visé par l'inspection du travail.

Le nombre de protocoles d'accord signé a triplé entre 2011 et 2012. En effet, on passe de 112 en 2011 à 367 en 2012. Il est cependant important de signaler qu'il arrive qu'une inspection enregistre un protocole sans pour autant relever le montant du règlement ; c'est le cas des inspections de Sédhiou, Ziguinchor et Kolda qui totalisent 12 protocoles. Quant à l'inspection de la Zone Franche, 7160900 f ont été payés sans précision du nombre de protocoles.

Le graphique ci-dessous renseigne sur la répartition des protocoles signés par région.

Graphique n°12 : Répartition des protocoles d'accord par régions en %



Source : DSTE 2012

L'ensemble des protocoles renseignés ont généré la somme de 2 455 334 516 f CFA. Cette somme est répartie comme suit :

Tableau n°11 : Montant des protocoles d'accord par inspection selon le motif

MOTIF	Dakar	Diourbel	Fatick	Saint Louis	Thiès	ZF	Total	%
Difficultés Economiques	209 795 366	-	-	965 000	-	-	210 760 366	8,58
Retraite anticipée	168 968 662	-	-		-	-	168 968 662	6,88
Rupture à l'amiable	1 135 714 107	-	-	58 557 278	-	-	1 194 271 385	48,64
Motif non précisé	825 367 773	1 506 663	1 043 000	8 452 629	37 803 138	7 160 900	881 334 103	35,89
TOTAL	2 339 845 908	1 506 663	1 043 000	67 974 907	37 803 138	7 160 900	2 455 334 516	100,0
%	95,30	0,06	0,04	2,77	1,54	0,29	100,00	

Source DSTE 2012

Les motifs relatifs aux « difficultés économiques » totalisent un pourcentage moyen (8,58%) devant « la retraite anticipée » et devant « les ruptures à l'amiable ».

Il ressort de l'analyse des statistiques relatives aux conciliations et au visa des protocoles d'accords que l'inspection du travail demeure un lieu privilégié de dialogue social entre acteurs du monde du travail. Ce dialogue a permis, en effet, de faire recouvrer 2.789.967.638 f CFA pour 1649 travailleurs qui, malheureusement, peuvent perdre leur emploi.

Les demandes de licenciement de délégués accordées comme refusées par les inspections du travail peuvent, par contre faire l'objet de recours hiérarchique dont le résultat n'est pas connu dans ce rapport.

VIII. LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Durant l'année 2012, les IRTSS ont reçu au total 359 déclarations d'accidents de travail contre 439 l'année précédente. Plus de 62% de ces accidents ont été déclarés dans la région de Dakar. La région de THIES arrive en 2^{ème} position en ce qui concerne les déclarations d'accidents (avec 18%).

Dans plusieurs inspections, on constate une baisse du nombre de déclarations d'accidents et c'est l'IRTSS de Thiès qui a enregistré la plus importante baisse par rapport à 2011 (71 cas de moins). Par contre, il a été noté une recrudescence des déclarations d'accidents dans les régions de Saint-Louis, de Diourbel et de Ziguinchor. L'IRTSS de Saint Louis a enregistré 4 fois plus de déclarations en 2012 soit une augmentation de +314% par rapport à 2011 même si on note que les déclarations enregistrées par cette inspection est encore très faible. Dans la région de Diourbel, on a enregistré une augmentation de ces déclarations de plus de 50% tandis que dans la région de Ziguinchor, le nombre de déclarations reçues par l'IRTSS était supérieur à 25% de ce qui avait été enregistré en 2011.

Le tableau suivant fait le point sur l'évolution des déclarations d'accidents du travail enregistrées par inspections entre 2011 et 2012

Tableau n°12 : Répartition des déclarations d' AT enregistrées par inspection

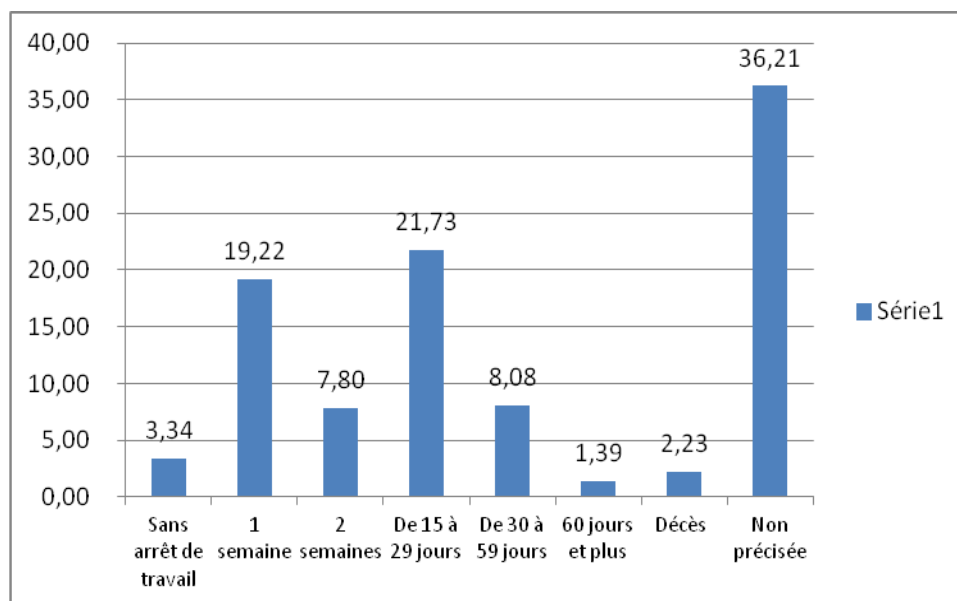
Inspections	Année 2012		Année 2011		EVOLUTION EN %
	Nombre	%	Nombre	%	
Dakar	222	61,84	252	57,40	-12
Thiès	65	18,11	136	30,98	-52
Saint louis	29	8,08	7	1,59	+314
Kaolack	13	3,62	16	3,64	-19
Diourbel	11	3,06	7	1,59	57
Ziguinchor	10	2,79	8	1,82	25
ZFI	4	1,11	4	0,91	0
Tamba	2	0,56	2	0,46	0
Fatick	1	0,28	0	0,00	-
Kédougou	1	0,28	-	-	-
Kolda	1	0,28	7	1,59	-86
Total	359	100,00	439	100,00	-18

Source DSTE 2012

1. Accident de travail et Interruption Temporaire de Travail (ITT)

Les accidents ont souvent des conséquences désastreuses. Selon les renseignements recueillis en 2012, près de deux accidents sur trois ont entraîné des incapacités qui nécessitent un arrêt de travail et 2,23% des accidents sont mortels. Les ITT peuvent prendre des durées assez longues et constituer un manque à gagner pour l'établissement en termes de productivité du travail.

Graphique n° 13 : Distribution des déclarations d'accidents de travail selon la durée des ITT

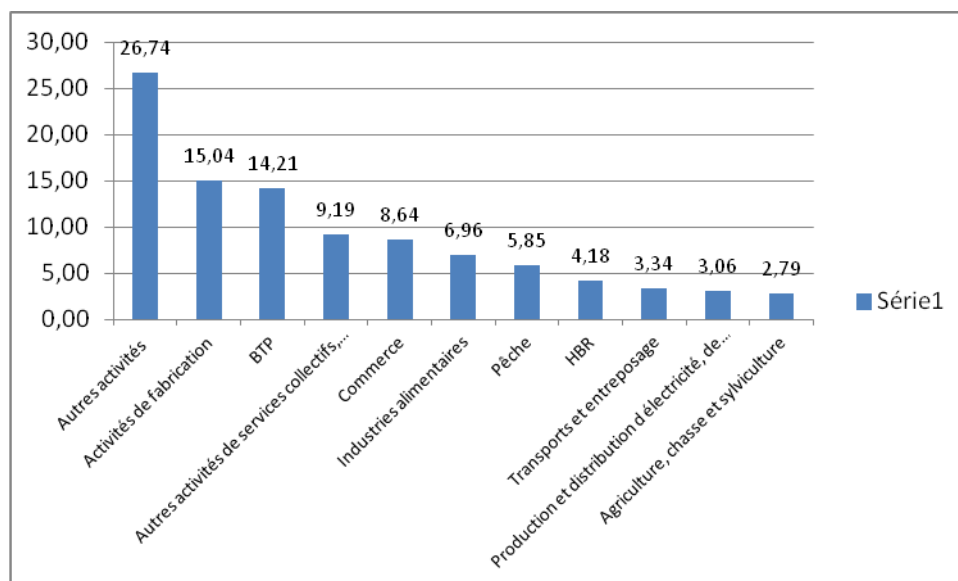


Source DSTE 2012

2. Accident de travail et secteurs d'activité

Le graphique suivant met en évidence les secteurs d'activités les plus concernées par les déclarations d'accident. Les secteurs de la Fabrication et des BTP apparaissent comme les secteurs où le travailleur est le plus exposé à des risques d'accidents : environ 3 déclarations d'accident sur 10 leur sont imputées (soit respectivement 15% pour chacun). Le secteur des Commerces ainsi que les « Autres activités de services collectifs » ont été aussi le théâtre d'accidents, avec une contribution de l'ordre de 9% chacun aux déclarations déposées

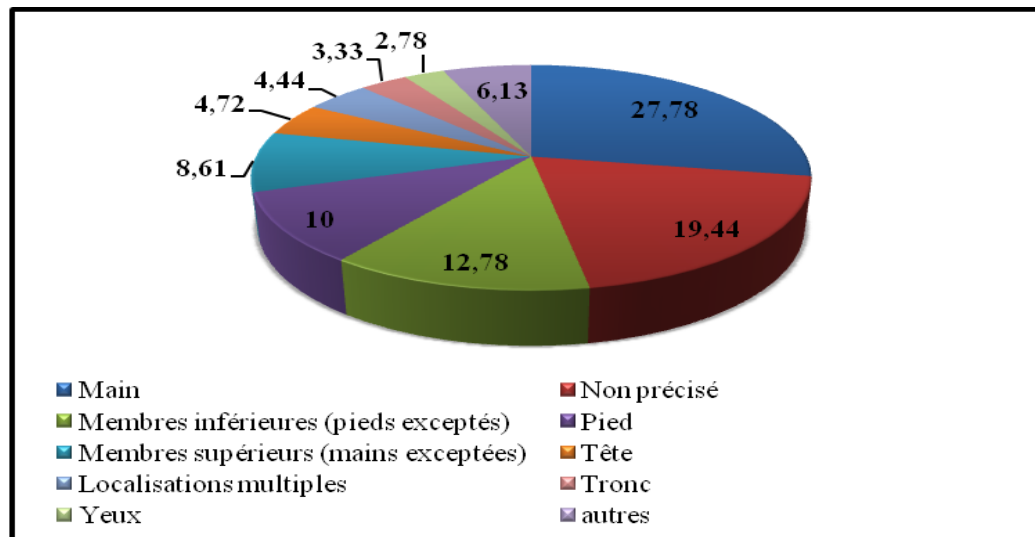
Graphique n°14 : Répartition des AT par activité en %



Source : DSTE 2012

Etant donné que les ouvriers des ateliers de fabrication sont plus exposés au travail manuel, on comprend assez bien le graphique qui montre que les lésions les plus fréquentes se trouvent au niveau des mains (plus de 27%).

Graphique n°15 : Répartition des AT selon le siège de la lésion en %



Source : DSTE 2012

IX. LES ACTES DÉLIVRÉS PAR LES INSPECTIONS

Les IRTSS sont aussi souvent sollicitées pour délivrer aux usagers des actes administratifs. Ils sont 6163 actes délivrés en 2012 dont :

- 2450 attestations d'établissements
- 1085 attestations de non travail,
- 1271 attestations d'embauche
- 355 attestations de chômage
- 114 attestations de non exercice, et
- 888 attestations de service.

Les tableaux qui suivent dressent par nature et selon les régions les actes délivrés durant l'année 2012.

Tableau n°13 : Actes délivrés par inspection et selon la nature en 2011.

REGIONS	Dénomination de l'attestation (attestation de ...)						TOTAL PAR REGION EN 2012	TOTAL 2011
	Régularité d'établissements	Non travail	Non embauche	Non exercice	Chômage	Service		
Dakar	2106	15			120	683	2924	3482
Thiès	110	163			19	54	346	196
Saint Louis	51	228			12	37	328	264
Kaolack	51	118			0	17	186	104
Louga	7	26			3	6	42	380
Diourbel	0	0			0		0	477
Fatick	49	25			2		76	123
Ziguinchor	2	67	1271		0	29	1369	1191
Sédhiou	1	34			0		35	-
Kolda	27	127		114	191	9	468	862
Tamba	39	277			0	53	369	386
Kédougou	0	1			0	0	1	-
Matam	1	4			8	0	13	-
Kaffrine	6						6	
Total 2012	2450	1085	1271	114	355	888	6163	
Total 2011	2859	2207	1134	70	196	1109		7575
Différence 2012-2011	-409	-1122	137	44	159	-221		

Source : DSTE 2012

NB : Ces actes délivrés dont le nombre croit d'année en année ne sont assujettis à aucun système de timbrage.

On notera également que d'autres attestations bien qu'existantes n'ont pas été relevés ici ; c'est le cas des attestations d'installation de comité d'hygiène et de sécurité. Le nombre d'actes a baissé de 1412 unités soit 23% par rapport à 2011 dû surtout à la faiblesse des « attestations de non embauche » et de « régularité » délivrées. Cette dernière reste l'attestation la plus recherchée car entrant dans le dossier d'appel d'offres pour exécuter des marchés publics par les entreprises.

CONCLUSION

On vient de passer en revue certaines activités des inspections du travail et de la sécurité sociale pour l'année 2012 qui se résument ainsi qu'il suit :

- 1282 déclarations d'établissements ouverts qui ont engendré 5570 emplois ;
- 233 déclarations d'établissements fermés avec 1092 emplois perdus dont 831 permanents ;
- 592 établissements contrôlés ;
- 37114 contrats de travail visés dont 8775 CDI et 24520 CDD ;
- 1140 conflits individuels de travail reçus dont 634 sont soldé par une conciliation totale, 40 une conciliation partielle et 417 de non conciliation ;
- les conciliations ayant abouti à des transactions financières ont permis aux travailleurs de recouvrer 334.632.822 f CFA ;
- 367 protocoles d'accords ont été visés pour un montant de plus de 2,455 milliards de francs CFA ;
- 99 conflits collectifs de travail signalés contre 55 en 2011 ;
- 29 demandes d'autorisation de licenciements de délégués de personnel autorisées sur 55 sollicitées par des employeurs ;
- Plus de 6000 actes administratifs délivrés.

De la présentation ci-dessous, on notera que, tous les tableaux susceptibles d'être tirés de l'exercice 2012 ne l'ont pas été. A la fin du rapport, il a été annexé quelques tableaux. Les utilisateurs intéressés par d'autres informations non publiées ici, peuvent en faire la demande.

Il y a lieu de souligner également, que des efforts ont été notés cette année dans l'élaboration des statistiques au niveau des inspections. Cependant les retards évoqués dans les rapports précédents sur la transmission diligente sont encore de rigueur.

C'est ainsi que l'atelier de validation des données du présent rapport, tenu en mai 2013 avec les différents producteurs des inspections, a retenu un nouveau formulaire avec de fortes recommandations devant améliorer la qualité des informations statistiques. Il s'agit notamment de :

- transmettre les rapports des statistiques à la DSTE avec beaucoup plus de diligence,
- réaliser dans chaque inspection la cartographie des entreprises, et
- tenir à jour un fichier des travailleurs
- informer à temps les IRTSS de toutes créations et/ou suppressions d'emplois quel qu'en soit l'origine (public ou privé) par le biais des déclarations réglementaires.

Il serait également souhaitable que toutes les institutions dont le travail est en rapport avec les entreprises se rencontrent le plus souvent possible afin de permettre une meilleure circulation de l'information mais surtout de mettre les mêmes contenus sur les différents termes qu'elles utilisent. (DSTE, APIX, ANSD, CSS, ADPME...). La réussite d'un système performant **d'informations** sur le marché du travail, participant largement à l'émergence d'un « ***système statistique national robuste, suffisamment coordonné et assurant une bonne couverture des besoins des utilisateurs*** » en dépend.

Pour sa part, la DSTE s'est dotée, pour l'exploitation des données des rapports mensuels, d'une application électronique. Cet outil, permettra de disposer à temps de toute information sur l'activité des inspections. A cet effet, un projet d'éditer une publication semestrielle est envisagée pour 2013.

ANNEXES

TABLEAUX COMPLEMENTAIRES

Tableau n°A01 : Répartitions des établissements ouverts par région en 2012 et emplois générés

Régions	Établissements ouverts	Travailleurs Permanents	Autres Travailleurs	Total Travailleurs	Moyenne Travailleurs	emplois créés %
Dakar	805	2700	214	2914	3,6	52,32
Diourbel	40	143	67	210	5,3	3,77
Fatick	42	138	633	771	18,4	13,84
Kaffrine	6	19	0	19	3,2	0,34
Kaolack	52	99	5	104	2	1,87
Kolda	40	89	15	104	2,6	1,87
Louga	32	124	0	124	3,9	2,23
Matam	2	42	120	162	81	2,91
Saint louis	94	477	31	508	5,4	9,12
Sédhiou	8	84	0	84	10,5	1,51
Tambacounda	29	155	30	185	6,4	3,32
Thiès	90	227	42	269	3	4,83
Ziguinchor	42	106	10	116	2,8	2,08
Total	1282	4403	1167	5570	4,3	

Tableau n°A02 : Etablissements contrôlés en 2012 par inspection

	Nombre d'établissements visités en 2012	%
Louga	142	23,99
Saint louis	97	16,39
Dakar	91	15,37
Ziguinchor	60	10,14
Thiès	46	7,77
Diourbel	34	5,74
Kaolack	26	4,39
Tambacounda	21	3,55
Kolda	20	3,38
Fatick	13	2,20
Zone franche	13	2,20
Kédougou	11	1,86
Kaffrine	8	1,35
Sédhiou	8	1,35
Matam	2	0,34
TOTAL	592	100,00

Tableau n°A03 : Contrats de travail enregistrés par inspection et par type en 2012

INSPECTIONS	CDI		CDD		CONTRAT SAISONNIERS		CONTRAT STAGE		CONTRAT APPRENTI		AUTRES CONTRATS		TOTAL 2012	%	TOTAL 2011	Couverture par rapport à 2011
	HOMMES	FEMMES	HOMME S	FEMMES	.HOMMES	S FEMME	HOMME S	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES				
Dakar	4128	1663	12506	4286	62	12	61	26	50	13	923	315	24045	64,79	24662	0,97
Diourbel	110	185	603	30	27	5	0	0	0	0	0	0	960	2,59	875	1,1
Fatick	73	18	189	34	4	2	1	0	10	1	12	0	344	0,93	490	0,7
Kaffrine	9	0	31	4	0	0	0	0	0	0	0	0	44	0,12	-	
Kaolack	91	30	132	19	22	0	0	0	0	0	0	0	294	0,79	371	0,79
Kolda	91	26	169	32	0	0	0	0	0	0	0	0	318	0,86	556	0,57
Louga	115	151	241	63	11	0	0	0	0	0	0	0	581	1,57	825	0,7
Matam	34	8	155	8	0	0	0	0	0	0	0	0	205	0,55	64	3,2
Saint louis	860	168	1327	240	1130	345	5	0	4	1	0	4	4084	11	2875	1,42
Sédhiou	9	5	52	17	0	0	0	0	0	0	0	0	83	0,22	-	
Tambacounda	35	16	357	7	12	0	0	0	0	0	0	0	427	1,15	2106	0,2
Thiès	551	181	1746	492	193	62	115	73	38	9	29	22	3511	9,46	6624	0,53
Ziguinchor	122	64	676	102	171	49	0	0	0	0	0	0	1184	3,19	139	0,85
Zone franche	23	9	596	406	0	0	0	0	0	0	0	0	1034	2,79	256	4,04
Total général	6251	2524	18780	5740	1632	475	182	99	102	24	964	341	37114	100	41121	0,9
TOTAL 2011	7664	3116	22475	5019	2261		-		168		418		////////	-	////////	
Différence	-1413	-592	-3695	721	-154				-42		1168		-4007			

Tableau n°A04 : Etablissements contrôlés et mesures prises par inspection

INSPECTIONS	Nombre d'établissements visites	Effectif total des travailleurs	MESURES PRISES SUITE AU CONTROLE						TOTAL MESURES	
			Nombre de convocations à l'inspection	Nombre de lettres d'observations	Nombre de mises en demeure	Nombre de chantiers fermes	Nombre de procès verbaux d'infraction	Nombre de recours auprès du juge des référés		
Dakar	91	6631	13	28	4	1	1	0	7	6,55
Diourbel	34	207	0	0	0	0		0		,0
Fatick	13	230	5	0	0	0		0		,82
Kaffrine	8	47	0	0	0	0		0		,00
Kaolack	26	341	10	3	2	0		0	5	,47
Kédougou	11	92	4	4	0	0		0		,52
Kolda	20	180	7	9	0	0		0	16	,04
Louga	142	939	10	8	6	0	2	0	26	4,69
Matam	2	148	0	0	0	0		0		,0
Saint louis	97	773	20	2	0	0	1	0	23	2,99
Sédhiou	8	73	0	0	0	0		0		,00
Tambacounda	21	63	0	0	0	0		0		,00
Thiès	46	223	0	1	0	0		0		,56
Ziguinchor	60	160	0	28	0	0		0	28	5,82
Zone franche	13	2064	0	6	2	0		0		,52
Total général	592	12171	69	89	14	1	4	0	177	100,0
	%		38,98	50,28	7,91	0,56	2,26	0	100,0	

Tableau n°A05 : Consultations auprès des inspections du travail

REGION	Demandes en 2012				TOTAL	%
	Employeurs ORALES	travailleurs écrites	Employeurs ECRITES	Travailleurs orales		
Dakar	21	6	18	8	53	1,02
Diourbel	240	1	0	256	497	9,61
Fatick	48	0	4	16	68	1,31
Kaffrine	41	0	3	54	98	1,89
Kaolack	348	0	8	327	683	13,2
Kolda	156	0	2	151	309	5,97
Louga	69	1	6	82	158	3,05
Matam	131	0	5	177	313	6,05
Saint louis	23	0	0	20	43	0,83
Sédhiou	11	0	1	138	150	2,9
Tambacounda	275	0	0	0	275	5,32
Thiès	1012	2	23	601	1638	31,66
Ziguinchor	437	0	4	364	805	15,56
Zone franche	41	1	1	40	83	1,6
Total général	2853	11	75	2234	5173	100
%	55,15	0,21	1,45	43,19	100	

Tableau n°A06 : Conflits individuels de travail par branche d'activité

BRANCHE D'ACTIVITE	NOMBRE DE REQUETES	%
Commerce	183	16,05
Ménages privés employant du personnel domestique	166	14,56
Autres activités	123	10,79
Hôtels bar restaurant	123	10,79
Industries alimentaires	115	10,09
Bâtiment et Travaux publics (BTP)	93	8,16
Immobilier, locations et activités de services aux	88	7,72
Autres industries de transformation	46	4,04
Transports, entreposage et communications	40	3,51
Communication et informatique	36	3,16
Agriculture, élevage chasse et sylviculture	33	2,89
Activités extractives	27	2,37
Services rendus aux ménages	25	2,19
Electricité et eau gaz	13	1,14
Services rendus aux entreprises	15	1,32
Banque et assurance	8	0,70
Production et distribution d'électricité de gaz eau	2	0,18
Services rendus aux ménages (enseignement, santé, etc.)	2	0,18
Pêche	1	0,09
Industries chimiques	1	0,09
Total	1140	100,00

Tableau n°A07 : Etat des conciliations faites par region

Région	Nombre d'entreprises	Travailleurs			Montant transactions
		Hommes concernés	Femmes concernées	Total travailleurs	
Dakar	458	467	163	630	230378805
Diourbel	2	3	0	3	441000
Fatick	5	4	2	6	1708937
Kaffrine	2	6	0	6	360000
Kaolack	23	26	0	26	2410400
Kolda	8	8	1	9	7307458
Louga	18	65	1	66	3330000
Matam	9	10	0	10	4790250
Saint louis	74	114	11	125	16472836
Tambacounda	11	16	1	17	0
Thiès	140	288	65	353	61756748
Ziguinchor	25	26	2	28	5076388
Zone franche	3	2	1	3	600000
Total général	778	1035	247	1282	334632822

Tableau n°A08 : Demande de licenciement de délégués

MOTIF PRINCIPAL	Nombre DE DELEGUES HOMMES	Nombre DE DELEGUES FEMMES	TOTAL	%
ABANDON DE POSTE	11	0	11	21,57
ABSENCES REPETES	1	0	1	1,96
ABSENCES REPETES ET INJUSTIFIEES	2	0	2	3,92
DETOURNEMENT	1	0	1	1,96
FAUTE GRAVE	1	0	1	1,96
FAUTE LOURDE	2	1	3	5,88
INSUBORDINATION	10	0	10	19,61
LICENCIEMENT POUR MOTIF ECONOMIQUE	7	2	9	17,65
ORGANISATION SIT-IN AU SEIN DE L'HOTEL SANS AUT	3	1	4	7,84
PERTE DE CONFIANCE	1	0	1	1,96
PERTE DU MARCHE DE L'UGB	4	0	4	7,84
PROPOS INJURIEUX	1	0	1	1,96
PROPOS RACISTES	1	0	1	1,96
VIOLATION DES REGLES	1	0	1	1,96
VOL ET ABSENCES INJUSTIFIEES	1	0	1	1,96
TOTAL GENERAL	47	4	51	100,00

Tableau n°A10: Demande de licenciement de délégués du personnel

REGIONS	MOTIF PRINCIPAL	SUITE RESERVE	NOMBRE DE DELEGUES PAR SEXE		TOTAL DELEGUES
			HOMMES	FEMMES	
DAKAR	abandon de poste	autorisation	7	0	7
		refus	3	0	3
	Absences répétées	refus	1	0	1
	Absences répétées et injustifiées	refus	1	0	1
	Concurrence déloyale	autorisation	1	0	1
	Détournement	autorisation	1	0	1
	Faute grave	refus	1	0	1
	Faute lourde	autorisation	2	1	3
	Insubordination	autorisation	3	0	3
		annule	1	0	1
		refus	6	0	6
	Insultes	autorisation	1	0	1
	Motif économique	refus	2	1	3
	Perte de confiance	refus	1	0	1
	Propos injurieux	refus	1	0	1
	Propos racistes	refus	1	0	1
	Violation des règles	autorisation	1	0	1
	Vol et absences injustifiés	autorisation	1	0	1
TOTAL DAKAR			35	2	37
FATICK	Motif économique	refus	3	1	4
	Organisation sit-in sans autorisation	autorisation	3	1	4
TOTAL FATICK			6	2	8
SAINT LOUIS	Abandon de poste	refus	4	0	4
	Perte de marché	autorisation	4	0	4
TOTAL ST LOUIS			8	0	8
TAMBACOUN DA	Abandon de poste	autorisation	1	0	1
ZIGUINCHOR	Licenciement pour motif économique	Autorisation	1	0	1
TOTAL GENERAL		autorisation	27	1	28
		refus	23	3	26
		annule	1	0	1
		TOTAL	51	4	55
		%	92,73	7,27	100,0

Tableau n°A09 : Suites positives réservées aux demandes de licenciement de délégués par inspection

MOTIF PRINCIPAL	Régions					
	Dakar	Fatick	Saint Louis	Tambacounda	Ziguinchor	Total général
Abandon de poste	1		1	1		3
Absences répétés et injustifiées	2					2
Concurrence déloyale	1					1
Détournement	1					1
Faute grave	1					1
Faute lourde	3					3
Insubordination	5					5
Licenciement pour motif économique	3	1			1	5
Organisation sit-in sans autorisation		1				1
Perte de confiance	1					1
Perte du marché			1			1
Propos injurieux	2					2
Propos racistes	1					1
Violation des règles	1					1
Vol et absences injustifiés	1					1
Total général	23	2	2	1	1	29

Tableau n°A11 : Protocoles d'accords visés par les inspections du travail en 2012 (montants et nombre)

MOTIF	Dakar	Diourbel	Fatick	Saint Louis	Thiès	ZF	Sédhiou	Ziguinchor	Kolda	Total	%
Difficultés Economiques	209 795 366	-	-	965 000	-	-				210 760 366	8,58
Retraite anticipée	168 968 662	-	-		-	-				168 968 662	6,88
Rupture à l'amiable	1 135 714 107	-	-	58 557 278	-	-				1 194 271 385	48,64
Motif non précisé	825 367 773	1 506 663	1 043 000	8 452 629	37 803 138	7 160 900				881 334 103	35,89
TOTAL	2 339 845 908	1 506 663	1 043 000	67 974 907	37 803 138	7 160 900				2 455 334 516	100
%	95,3	0,06	0,04	2,77	1,54	0,29				100	
Nbre de protocoles	296	3	1	32	23	-	1	7	4	367	

Graphique n°A1 : Protocoles visés par inspection

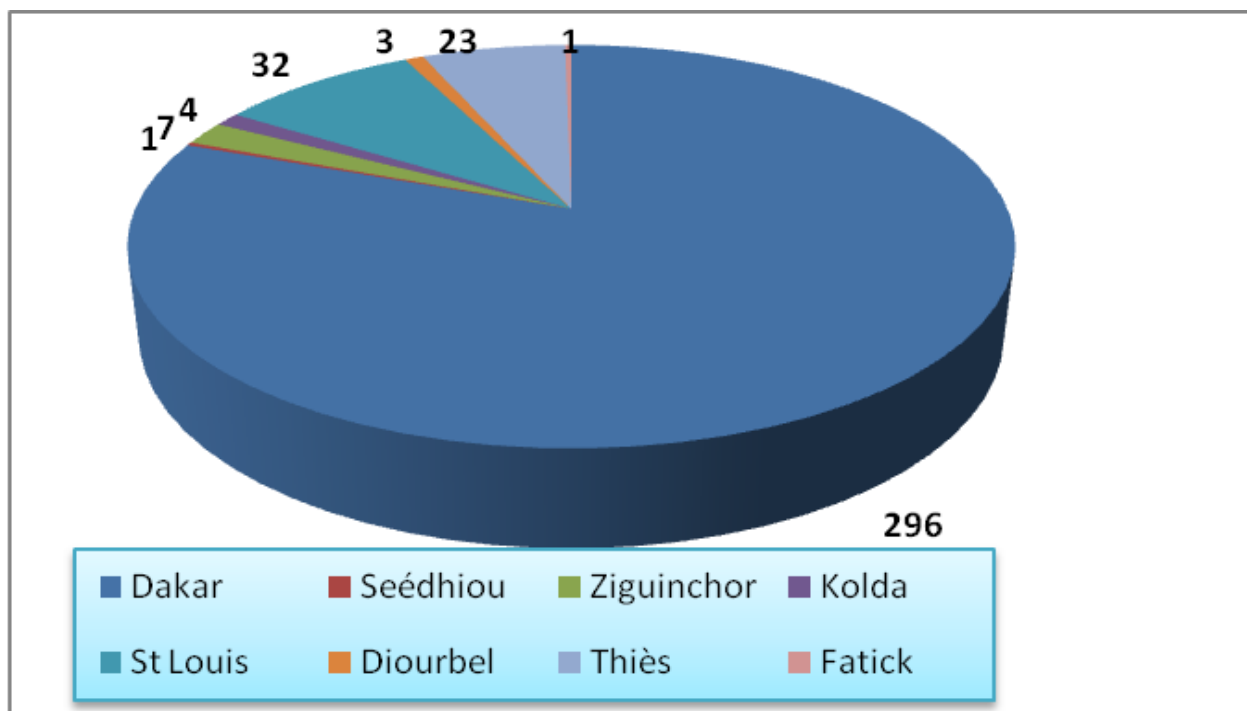


Tableau n°A12 : Répartition des déclarations d'accidents du travail par branche d'activité

Activité principale	Nbre de AT	%
Activités de fabrication	54	15,04
BTP	51	14,21
Autres activités de services collectifs, sociaux et personnels	33	9,19
Commerce	31	8,64
Industries alimentaires	25	6,96
Pêche	21	5,85
HBR	15	4,18
Transports et entreposage	12	3,34
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	11	3,06
Agriculture, chasse et sylviculture	10	2,79
Autres activités	96	26,74
TOTAL	359	100,00

Tableau n°A13 : Répartition déclarations accident du travail selon la durée de l'interruption temporaire de travail (ITT)

DUREE ITT	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaolack	Kédougou	Kolda	Saint louis	Tamba	Thiès	Ziguinchor	Zone franche	Total général	%
Sans arrêt de travail	8				1		1			2		12	3,34
Moins d'une semaine	41	6		5			1		15	1		69	19,22
1 à 2 semaines	19						2		6		1	28	7,80
De 15 à 29 jours	55	1	1	2		1	5		9	4		78	21,73
De 30 à 59 jours	20			4			2	1	2			29	8,08
60 jours et plus	5											5	1,39
Décès	4			1			2		1			8	2,23
Non précisée	71	4		1			16	1	32	3	3	130	36,21
Total général	223	11	1	13	1	1	29	1	65	10	4	359	100,0
Total 2011	252	7	0	16	-	7	7	2	136	8	4	439	
Différence	-29	4	1	-3	1	-6	22	-1	-71	2	-29		

Tableau n°A14: Attestation d'établissement par mois et par inspection

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Nov	Dec	Total	%
Dakar				234	240	257	257	267	288	312		251	2106	85,96
Thiès	10	10	6	4		8	11	9	13	7	12	20	110	4,49
Saint Louis	7	6	3	5	4	4	2	2	8	3	3	4	51	2,08
Kaolack				5				6		17	13	10	51	2,08
Louga	4	3											7	0,29
Diourbel													0	0
Fatick						26	2		21				49	2,00
Ziguinchor							1				1		2	1,10
Sédhiou						1							1	0,04
Kolda	2	3	8	12		2							27	1,10
Tambacounda	39												39	1,59
Kédougou													0	-
Matam					1								1	0,04
Kaffrine					2	2		2					6	0,24
Total Reg	62	22	17	260	247	300	273	286	330	339	29	285	2450	100,0

Tableau n°A15 : Nombre d'attestations de travail délivrés par inspection et par mois en 2012

REGIONS	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Nov	Dec	Total
Dakar			15										15
Thies	2	19		8	14	9	11	16	11	19	20	34	163
Saint Louis	14	7	10	11	25	14	13	29	30	28	35	12	228
Kaolack								28		29	43	18	118
Louga	26												26
Diourbel													0
Fatick						9	4	1	11				25
Ziguinchor	11	8	7	26	3		3				3	6	67
Sedhiou			4	2	5	4	4		8	4	3		34
Kolda	19	13	13	16	33	15			18				127
Tamba	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	277	277
Kédougou					1								1
Matam			4										4
													0
Total Reg	72	47	53	63	81	51	35	74	78	80	104	347	1085

Attestation non embauche

Ziguinchor	87	91	93	102	140	139	114	114	86	81	115	109	1271
------------	----	----	----	-----	-----	-----	-----	-----	----	----	-----	-----	------

Attestation non exercice

Kolda	39	72				3							114
-------	----	----	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	-----

Tableau n°A16 :Attestation de Chômage

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Nov	Dec	Total
Dakar				5	15	15	20	16	16	12	14	7	120
Thiès	2	6		1	1		2	3	1		1	2	19
Saint Louis				1	3	4	1	1		1	1		12
Kaolack													0
Louga		3											3
Diourbel													0
Fatick							1		1				2
Ziguinchor													0
Sedhiou													0
Kolda	2	3	174	9					3				191
Tamba													0
Kédougou													0
Matam			6		2								8
													0
Total Reg	4	12	180	16	21	19	24	20	21	13	16	9	355

Tableau n°A17 : Attestation de service

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Nov	Déc.	Année 2012
Dakar				65	84	101	102	73	87	75		96	683
Thies	8	6	5	7	7		6			5	5	5	54
Saint Louis	2	3	5	1	1	2	6	1	2	6	6	2	37
Kaolack				3				2		5	5	2	17
Louga	3	3											6
Diourbel													0
Fatick													0
Ziguinchor	3	6	4	6	2		2				3	3	29
Sédhiou													0
Kolda		1	3	4		1							9
Tamba		53											53
Kédougou													0
Matam													0
Total / REGION	16	72	17	86	94	104	116	76	89	91	19	108	888

Source DSTE 2012

Graphique n°A2: Contrats de travail enregistrés en 2011 et 2012 par inspection du travail

